

SONDAGE GALLUP
Tous droits réservés

La vaste majorité est pour le maintien de la peine de mort

Au cours d'un récent sondage sur la peine capitale, 69 pour 100 des Canadiens semblaient être en faveur de son maintien pour le meurtre d'innocents, seulement 23 pour 100 s'y opposaient, et 8 pour 100 étaient indécis.

En 1972, vers la fin du premier terme de cinq ans de suspension de la peine de mort, sauf pour les gardiens de prison et les policiers de faction, 63 pour 100 des Canadiens voulaient que la peine de mort soit remise en vigueur, 30 pour 100 étaient contre, et 7 pour 100 étaient indécis.

Aujourd'hui, l'opinion des gens est à peu près la même qu'en 1953 alors que 71 pour 100 des Canadiens croyaient que la peine de mort devait être maintenue. En 1958, 1960, 1965 et 1966, moins de Canadiens, à peine 50 pour 100, favorisaient le maintien de la peine de mort.

Aujourd'hui, les résultats sont basés sur 1.058 entrevues personnelles, effectuées au début de mars. Un échantillonage de cette envergure est valable à 96 pour 100.

Les questions étaient les suivantes:

"Êtes-vous pour ou contre la peine de mort?"

- a) pour le meurtre de gardiens de prison ou de policiers de faction;
- b) pour le meurtre de n'importe quel citoyen innocent.

	Gardiens et policiers	Innocents
Pour	79	69
Contre	16	23
Ne savent pas	4	8



Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a reçu, hier, une importante délégation de personnalités du monde du travail, des juristes et des religieux, dirigée par l'ancien juge de la Cour suprême, Emmett M. Hall, à droite, qui favorise l'abolition totale de la peine de mort.

Campagne prestigieuse pour l'abolition totale de la peine de mort

OTTAWA (PC) — Une importante délégation, dirigée par l'ancien juge de la Cour suprême Emmett M. Hall, a réclamé, hier, l'abolition totale de la peine de mort au cours d'une rencontre avec le ministre de la Justice, M. Otto Lang, et le Solliciteur général, M. Warren Allmand.

Bien plus, il y eut moins de meurtres de policiers dans les Etats abolitionnistes que dans ceux où la peine de mort est encore appliquée.

Au Canada, la peine de mort est prononcée contre les personnes reconnues coupables de meurtres d'un policier ou d'un gardien de prison.

"Nous partageons la peine et les griefs des parents des victimes d'assassinats, a dit M. Hall.

"Nous partageons l'anxiété de ceux qui veulent démontrer leur solidarité avec les officiers de police morts au devoir, mais cette angoisse compréhensible ne doit pas nous détourner du fait que l'exécution du coupable n'aide en rien les victimes d'hier et ne peut nous permettre d'atteindre nos objectifs."

M. Allmand a fait savoir que sept cas de meurtres semblables, y compris le meurtre d'un gardien de prison à Cowansville, il y a 10 jours, sont ou seront devant la Cour.

Le Dr Floyd Honey, secrétaire général du Conseil canadien des Eglises, a soumis des arguments théologiques tendant à dénoncer le recours à la peine de mort.

Les armes à feu

Il a dit que les statistiques ont démontré que le véritable solution réside davantage dans un contrôle des armes à feu que dans l'application de la peine de mort.

M. Allmand, lui-même un défenseur de l'abolition du châtiment suprême, a remercié le Conseil des Eglises pour leur appui tout en souhaitant que le message des Eglises soit transmis partout, pour faire contrepoids aux émissions radiophoniques de la tribune libre.

Le secrétaire administratif de l'Eglise presbytérienne, le Dr Donald MacDonald, a raconté qu'il a entendu récemment un ministre du culte dire à la radio qu'il assisterait volontiers à une exécution et déclencherait le mécanisme de la pendaison sous les pieds du condamné.

Le Solliciteur général a fait savoir qu'il serait heureux si les centrales syndicales sensibilisaient aussi leurs membres au problème de la peine de mort "qui deviendra d'une grande actualité".

Parmi les membres de la délégation se trouvait M. Maurice Champagne, directeur de la Ligue des droits de l'homme.

"Cette délégation constitue le pendant de groupements de plus en plus nombreux qui réclament le rétablissement de la peine de mort", a dit M. Hall. Celui-ci a précisé que les membres de sa délégation croient que le cabinet devrait commuer la sentence de Vaillancourt.

Statistiques

Dans le court mémoire présenté aux ministres, l'Association des libertés civiles cite des chiffres qui démontrent qu'aux Etats-Unis, la peine de mort n'a pas eu d'effet sur le nombre des assassinats.

Logement: l'argent d'Ottawa ne répond pas aux priorités du Québec

par Benoît ROUTHIER

L'argent qu'Ottawa consacre pour l'habitation au Québec ne répond pas du tout aux priorités du gouvernement provincial dans ce domaine.

Le problème vient de ce qu'Ottawa, qui aurait voulu, l'an dernier, transiger directement avec les municipalités dans ce secteur, accorde priorité à son programme, qui en est un d'acquisition d'une maison par des familles qui peuvent se le permettre avec un peu d'aide.

Le programme du Québec, lui, favorise particulièrement le logement social.

A venir jusqu'à septembre 1974, a expliqué, hier, le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Victor C. Goldbloom, le gouvernement fédéral prêtait de l'argent au gouvernement du Québec, qui s'en servait selon ses programmes.

Quand Ottawa a voulu transiger directement avec les utilisateurs de l'argent, les municipalités, le gouverne-

ment québécois n'a pu que s'opposer à cette intrusion du gouvernement fédéral dans un domaine de compétence provinciale.

Le problème a été réglé en faisant de la Société d'habitation du Québec (SHQ) le maître d'oeuvre des projets de logements sociaux. Ainsi Ottawa transigeait directement avec l'utilisateur de son argent et respectait une compétence provinciale.

Mais maintenant Ottawa a annoncé qu'il accorderait

priorité à ses programmes plutôt qu'à ceux du gouvernement provincial.

M. Goldbloom, qui défendait en commission parlementaire les crédits accordés à son ministère, a déclaré que c'est dans ce contexte qu'il faut maintenant revoir la question et considérer s'il faut agir autrement. Mais agir autrement signifierait une redistribution des ressources ou l'acquisition de ressources additionnelles "par taxation ou autrement".

"C'est là où nous en sommes", a-t-il dit, laissant entendre qu'il fallait attendre des orientations de fond qui pourraient découler de l'étude du groupe Castonguay sur l'urbanisme et de celle du groupe présidé par M. Guy Legault sur l'habitation. Le rapport de M. Claude Castonguay doit être entre les mains de M. Goldbloom d'ici à quelques mois et celui de M. Legault, l'an prochain.

Devant le programme du gouvernement fédéral, M. Goldbloom se pose la question à savoir s'il est dans l'intérêt du Canada et du Québec de favoriser indéfiniment la construction de maisons unifamiliales qui commandent une consommation de sol qui risque de trop éparpiller la population par rapport à la disponibilité d'espaces verts et récréatifs.

En plus du problème cité plus haut, le député péquiste de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, a dit sa crainte de voir Ottawa refuser des fonds à la SHQ sous prétexte d'un manque d'argent alors que la raison véritable en sera une divergence de politique d'habitation entre Ottawa et le gouvernement du Québec par le biais de la SHQ, puisque c'est maintenant elle, en consultation avec les municipalités concernées, qui construit les logements sociaux. Les municipalités n'ont qu'à en faire la demande, les administrer et payer 10 pour 100 du déficit d'exploitation, si déficit il y a.

Une quinzaine de coopératives se sont séparé le gâteau subventionnel de \$139,000 en 1974 et 1975. Les subventions variaient de \$30,000, pour la Fédération des magasins Coop, à \$800, pour la Coopérative forestière de Témiscamingue.

Outre la coopérative de tomates de Manseau, la Fédération des chantiers coopératifs de l'UCC du Saguenay, la Fédération des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois, la Coopérative centrale des pêcheurs des îles de la Madeleine et le Conseil de développement social du Montréal métropolitain ont été ignorées.

Pour obtenir des subventions, faut-il vanter le gouvernement?

par Pierre CHAMPAGNE

Malgré une augmentation de \$800 millions sur le dernier budget, le gouvernement n'a pas cru bon d'ajouter un seul dollar de plus aux \$130,200 que le ministère des Institutions financières verse en subventions aux coopératives de la province de Québec.

"C'est honteux", a déclaré, hier, le député de Beauce-Sud, lors de l'étude des crédits du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives. "De fait, d'ajouter M. Fabien Roy, il faut voir dans cette politique une diminution des subventions gouvernementales aux coopératives de l'ordre de 12 pour 100 (inversement proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie)."

ouvrière de production de produits maraichers, en serre de Manseau (les tomates de Manseau) qui, cette année, ne reçoit pas un sou en subvention du ministère.

Interrogé pour connaître les raisons de ce manque de générosité gouvernementale, le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. William Tettey, devait en donner deux:

"Premièrement, il n'y a pas eu de demande et, deuxièmement, Manseau n'a jamais mentionné dans sa publicité l'aide énorme que le gouvernement leur a accordée, tant sur le plan théorique que pratique."

Et de continuer le ministre: "Nous les avons payés en

1973-1974, mais ils n'ont jamais mentionné l'aide précieuse de notre gouvernement."

"Ca devient du chantage", rétorqua, courroucé, le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, qui évalue à \$10,000 la subvention que devrait mériter les maraichers coopératifs de Manseau.

"Mais puisque le budget du ministère n'accorde que \$139,000 en subventions à toutes les coopératives de la province, quelle est la coopérative que je devrai pénaliser pour supporter l'expérience de Manseau, ajouta le leader parlementaire créditiste. J'estime que le ministre a fait une erreur en ne

demandant pas plus de crédits à ce poste budgétaire."

Une quinzaine de coopératives se sont séparé le gâteau subventionnel de \$139,000 en 1974 et 1975. Les subventions variaient de \$30,000, pour la Fédération des magasins Coop, à \$800, pour la Coopérative forestière de Témiscamingue.

Outre la coopérative de tomates de Manseau, la Fédération des chantiers coopératifs de l'UCC du Saguenay, la Fédération des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois, la Coopérative centrale des pêcheurs des îles de la Madeleine et le Conseil de développement social du Montréal métropolitain ont été ignorées.

Une des principales conséquences de cette stagnation subventionnelle retombe sur les épaules de la Coopérative

BIJOUTERIE FERNAND BEAUPRE
Enr.
481, Hermine
524-1135
MEILLEURS PRIX EN VILLE
Venez le voir pour le croire!

Enfin...
Un spécialiste en
TAPISSERIE MARTIN
le tapissier enr.
VENTE - INSTALLATION
DE REDUCTION SUR TOUS LES CATALOGUES EN MAGASIN.
10%
397 avenue de la Colombe
Québec
628-0777

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ!

achetez vos aliments et suppléments alimentaires naturels chez

ALIMENTEX INC.
1188, 1re AV., LIMOILOU, QUE. 3 - 529-7988
Livraison dans le Québec métropolitain le samedi
Heure d'affaires: 9 à 18 heures, les mardi, mercredi et samedi. 9 à 21 heures, les jeudi et vendredi.

ON L'A LE PRIX!

AUX 4
G.H. ECHÈNE & FILS INC.
pour voir ça!

ENSEMBLE "SAFARI"
De très bonne confection
"UTEX"
REG. \$70.00

\$47.95

Pas-tu vu mon prix?

Quantité limitée

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

- PLAZA LEVESQUE - VANIER
- PLACE KENNEDY - LEVIS
- BOUL. STE-ANNE - MONTMORENCY
- PLACE 4 BOURGEOIS - STE-FOY

MISE DE COTE

alimentation



bière et cidre

**CHEZ GEM,
VOTRE EPICIER
AU GRAND COEUR,
VOUS OBTENEZ
COMME IL
SE DOIT UN
SERVICE AMICAL
DE GRANDE
CLASSE ET
DES PRODUITS
QUI SONT TOUS
DE HAUTE
QUALITE.**



LA SATISFACTION DU CLIENT SUR TOUTE LA LIGNE NOUS TIENT A COEUR

LES PRODUITS		PATES ALIMENTAIRES		SAUCE A SALADE		
	(COUDES - SPAGHETTI - SPAGHETTINI) - ST-CASTIN	cello 2 lb	.69	ST-CASTIN	bocal 32 oz	1.19
	KETCHUP AUX TOMATES			MOUTARDE PREPAREE		
	ST-CASTIN	bout. 20 oz	.66	ST-CASTIN	bocal 24 oz	.39
	CONFITURES DE FRAISES			CHAMPIGNONS ENTIERS		
	AVEC PECTINE - ST-CASTIN	bocal 24 oz	1.03	ST-CASTIN	bte 10 oz	.59
ASPERGES COUPEES			TOMATES EN CONSERVE			
QUALITE DE CHOIX - ST-CASTIN	bte 12 oz	.44	QUALITE DE CHOIX - ST-CASTIN	bte 19 oz	.57	
FEVES JAUNES COUPEES			POIS VERTS ASSORTIS			
QUALITE DE CHOIX - ST-CASTIN	bte 19 oz	.35	QUALITE DE CHOIX - ST-CASTIN	bte 19 oz	.36	
PECHES DEMIES			LIQUEUR DOUCE			
QUALITE DE FANTAISIE - ST-CASTIN	bte 28 oz	.67	ESSENCES ASSORTIES - ST-CASTIN	canette 10 oz	.17	

**TOUJOURS EN
BONNE PLACE,
A LA BONNE PLACE,
CHEZ VOTRE
EPICIER "GEM"**



**BOEUF DE MARQUE ROUGE
ROTI DE PALETTE**
(COUPE REGULIERE)

.59
lb



ORANGES MAROCAINES
VARIETE "LATE"
GROSSEUR 100
PRODUIT IMPORTE

la douz. **.75**

POMMES ROUGES B.C.	.35
VARIETE SPARTAN - GROSSEUR 125 CAT. CANADA EXTRA DE FANTAISIE lb	
CANTALOUPS MEXICAINS	.59
GROSSEUR 45 CAT. CANADA # 1 ch.	
BLE D'INDE SUR EPIS	5/.65
PRODUIT DES E.-U. CAT. CANADA # 1	
CHAMPIGNONS FRAIS	.59
VARIETE "SLACK" WATERLOO conf. 1 chop.	
ECHALOTES	.17
DOUCES PRODUIT DES E.-U. le pqt	

PRIX SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ

BLE D'INDE	2/.75
EN GRAINS - QUALITE DE FANTAISIE - NIBLETS	bte 12 oz
BISCUITS	.81
GATEAUX ROYAL - HARNHOIS	pqt 14 oz
SIROP BLE D'INDE	1.04
CROWN BRAND	bout. 3 lb
EAU MINERALE	.40
MONTCLAIR	bout. 30 oz
DETERGENT LIQUIDE	.75
POUR LA VAISSELLE - JOY	conf. 24 oz
MINI-RAVIOLI	.51
CHEF BOY-AR-DEE	bte 15 oz
MOUCHOIRS DE PAPIER	.56
BLANCS POUR HOMMES - KLEENEX	bte 60 (3 plis)
COUPE-CAFE	.95
COFFEE MATE	bocal 11 oz
MARGARINE MOLLE	.75
DELSEY	conf. 1 lb
BEURRE D'ARACHIDES	.85
SCHWARTZ	bocal 16 oz
MIEL LIQUIDE PUR	1.05
CANTIN	bocal 16 oz
DETERSIF EN Poudre	2.33
OXDOL	bte familiale
GATEAUX	.99
DOCTS DE DAMES SAUCES DANS LE CHOCOLAT - YACHON	bte 12
NETTOYEUR A TAPIS	2.15
BISSELL	conf. 22 oz
FARINE	3.25
TOUT USAGE - ROBIN HOOD	sac 20 lb
DEJEUNER INSTANTANE	.96
SAVEURS ASSORTIES - CARNATION	bte 3 oz
DATTES	.66
JAFFA	bte 1 lb
GARNITURE POUR TARTES	.83
POMMES SMITH	bte 19 oz
LAMES DE RASOIR	.99
"SWORD MASTER" WILKINSON	pqt 8 lames + 2 gratis

FRICOT AU BOEUF	.73
SAVEURS ASSORTIES	bte 8 oz
PETITS GHERKINS	.55
SUCRES AYLNER	bocal 10 oz
CHOUX-FLEURS ET OIGNONS	.73
AYLNER	bocal 15 oz
CORN STARCH	.31
BENSON	bte 1 lb
SERVIETTES DE PAPIER	.66
KLEENEX DINNER	pqt 40
CONCENTRE DE RAISINS	.69
CONGELE WELCH	canette 12 oz
PAIN DE VIANDE	.82
KAM	bte 12 oz
ARACHIDES BLANCHES	.51
PLANTERS	cello 8 oz
PATE DENTIFRICE	.67
COLGATE	tube 50 ML
NETTOYEUR A TOILETTES	.98
DAINTY BOWL	conf. 12 oz
BETTERAVES TRANCHEES	.47
MARINEES AYLNER	bocal 15 oz
NOURRITURE POUR CHATS	2/.69
SAVEURS ASSORTIES - DR BALLARD	bte 25 oz
STRECH & SEAL	.48
	roul. 12" x 50"
ESSUIE-TOUT	.94
COULEURS ASSORTIES - KLEENEX BOUTIQUE	pqt 2 roul.
SHORTENING	.69
DOMESTIQUE	1 lb
FEVES GERMEES	.39
(CHOP SUEY) - MONTREAL	bte 28 oz
SAUCE SOYA	.31
MONTREAL	bout. 5 oz
JUS DE TOMATE	.26
QUALITE DE FANTAISIE - HEINZ	bte 19 oz
SAUCE BBQ REG.	.71
KRAFT	bout. 18 oz
BLE D'INDE EN CREME	.39
QUALITE DE CHOIX - OPAL	bte 19 oz

BOEUF DE MARQUE ROUGE	
ROSSIF DE COTES CROISEES	.99
(PRET POUR LE FOUR)	lb
BOEUF DE MARQUE ROUGE	
ROTI POT-AU-FEU	1.39
(HAUT DE COTES CROISEES)	lb
BOEUF FRAIS	.59
HACHE	lb
EGG ROLLS	1.49
BILOPAGE	bte 12
SAUCISSES FUMEES	.79
FEDERAL	pqt 1 lb
AVEC LES VIANDES DE QUALITE  C'EST CERTAIN!	
JAMBON 1/4 DE FESSE	
(DINNER HAM)	
TOUT CUIT - DESOSSE	1.89
ST-CASTIN	lb
(ENVIRON 2 1/2 LB)	
TETE FROMAGEE	.79
ST-CASTIN	conf. 10 oz
CRETONS FRANCAIS	.93
ST-CASTIN	conf. 10 oz
BACON TRANCHE	1.35
SANS COUENNE - ST-CASTIN	pqt 1 lb
GRAISSE DE ROTI	.49
ST-CASTIN	conf. 6 oz
JAMBON 1/2 COTTAGE	1.33
(MIDGET) ST-CASTIN	lb

**CEREALES
CORN FLAKES**
KELLOGG

bte 16 oz

.63

**SOUPE
AUX LEGUMES**
AYLNER

bte 10 oz

4/.75

**THE
ORANGE PEKOE**
RED ROSE

bte 60 sachets

1.03

**FARINE
TOUT USAGE**
ROBIN HOOD

sac 7 lb

1.09

**CAFE
INSTANTANE**
NESCAFE

bocal 10 oz +
1 oz gratis

2.29

**PAPIER DE
TOILETTE**
BLANC OU COULEURS ASST.
DELSEY

pqt 2 roul.

.45

**GELEE A
DESSERT**
SAVEURS DE FRUITS
JELL-O

bte 3 oz

4/.99

**COCKTAIL
DE FRUITS**
QUALITE DE FANTAISIE
DEL MONTE

bte 28 oz

.71

Merci, merci!



ma place au soleil
Jacques Normand

A A. B.-C. (Alberta Boisseau-Chouinard), ma mère, qui est toujours là dans les fêtes et dans les coups durs.

A ma "femme", Denyse Monté, qui tient le coup et qui m'aide à tenir le mien.

A mon frère Jean Chouinard... mon frère, mon ami, mon hôte... mon exemple?

A mes soeurs et mes frères, mes nièces et mes cousins qui étaient là.

A Roger Baulu, qui s'est donné la peine de me téléphoner sur les ondes.

A la direction de Télé-Média et de CKCV, qui ont oublié l'horaire habituel.

A l'équipe de CKCV, dans laquelle je ne savais pas avoir autant d'amis(es).

A tous les auditeurs et auditrices qui m'ont manifesté tant de gentillesse et d'amitié.

Aux gouvernements du Québec et d'Ottawa, qui ont pensé à fermer le service postal... pour que je ne reçoive pas de mauvaises nouvelles?

Un poisson mangeur de tomates à Toronto

La Presse Canadienne, dans une dépêche de Toronto, tient à nous informer que le jardin zoologique de la "ville reine" vient d'acquiescer un drôle de poisson. Il semble que cet individu mange à peu près n'importe quoi, mais qu'il aurait un "faible" pour les tomates.

Même quand on est poisson, on devrait savoir qu'à Toronto c'est plutôt les "oranges" qui sont à la mode.

On parle en gastronomie de "canard aux olives", "aux cerises", "à la rouennaise", "aux petits pois", mais "aux tomates", cela me paraît étrange, mais à Toronto, c'est autre chose.

Ce poisson, dit-on, raffole des tomates

Ca doit être un genre de sole

Le poisson et la tomate, c'est plutôt "platte"

Cuit au four ou sur la sole

Demandez à tous les comédiens du monde

La "Tomate", c'est un symbole
Qu'elles soient vertes ou rouges ou rordes

Les tomates pour les comédiens... c'est pas drôle

Un "mien-ami" trouva, l'autre soir, dans le pare-brise de son automobile, le chef-d'oeuvre que je veux vous faire connaître:

(Citation textuelle)

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE

POLICE MILITAIRE

(défense écrit ici avec un c...pour nous dire que dans l'autre langue le mot "fence" veut aussi dire clôture, barrière)

Monsieur:

Ce stationnement est réservé aux militaires (pas de s... sans doute un seul est élu à cette place de choix) qui ont des sticker (pas de s) bleu (pas de s) approuvée par la base de Valcartier (seules les femmes sont approuvées ici) il est strictement défendue (quel féminin) aux civil (pas de pluriel, on se sent seul) qui que se (?) soit de stationner dans ce parking.

Nous avons pris votre matricule (petit vicieux va!) et si nous revoions votre véhicule, vous verrez à payer le remorquage

J. Garon (responsable)

Monsieur Garon, sachez garer ce char, et chassez ce charabia.

Forget voudrait donner plus aux bénéficiaires d'aide sociale

par Richard COTE

Le ministre des Affaires sociales s'est dit, hier, insatisfait des niveaux d'aide sociale que son ministère assure aux défavorisés.

Répondant au député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, qui venait de faire un historique critique de l'évolution de l'aide sociale depuis quelques années, M. Forget a déclaré en commission parlementaire que ces niveaux étaient insuffisants et qu'il fallait les hausser, non pas seulement les indexer.

"J'ai indiqué déjà à plusieurs reprises et devant cette commission, cette année, que je n'étais pas satisfait de ces niveaux et qu'il fallait envisager de les hausser non seulement en harmonie avec les augmentations du coût de la vie, mais pour permettre un rattrapage, particulièrement dans le cas des familles", a précisé le ministre.

Le titulaire des Affaires sociales a accusé le député péquiste de l'obliger à défendre ces niveaux d'aide sociale et leurs taux d'augmentation et de créer l'impression qu'il en était satisfait.

M. Charron avait précédemment affirmé que l'indexation de l'aide sociale venait toujours une année trop tard et que, de toute façon, cela ne représentait aucune augmentation, qu'on se contentait de faire flotter la pauvreté.

"Il est bien possible, si le taux d'inflation continue à 1 ou 1.2 pour 100 par mois, que

l'on se retrouve au cours de l'été prochain obligés d'affirmer que la majoration ou l'indexation venue au 1er janvier dernier est insuffisante et parce qu'elle est essentiellement basée sur le calcul de l'an dernier."

Par ailleurs, le député Charron a demandé au minis-

tre d'inclure le coût du téléphone dans la liste des besoins spéciaux pour certains bénéficiaires, les dépenses spéciales étant des dépenses que le ministère rembourse jusqu'à un maximum dans certains cas en plus de l'aide sociale accordée.

M. Charron a spécifié que

pour certaines personnes malades et isolées, le téléphone représentait un besoin essentiel.

"Il n'est pas question de réintroduire l'administration publique dans le budget des familles, a rétorqué M. Forget, il n'est pas

question de réintroduire l'arbitraire dans l'attribution des besoins au point où on envisagerait am des allocations spéciales pour le téléphone.

"La réponse à cette question ne saurait être que négative."

Il est inconcevable de vouloir minuter l'acte médical (Dufour)

Un médecin, député libéral, s'est violemment élevé, hier, contre une proposition technocratique du ministère des Affaires sociales, dont le but serait d'imposer aux omnipraticiens du Québec un minutage de l'acte médical.

Se référant à un bulletin publié par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) concernant les négociations entre ce groupe et le gouvernement, le député de Vanier, le Dr Fernand Dufour, s'est dit inquiet de ce que le ministère venait toujours une année trop tard et que, de toute façon, cela ne représentait aucune augmentation, qu'on se contentait de faire flotter la pauvreté.

Selon une proposition gouvernementale déposée à la table des négociations, le 21 mars dernier, le ministère précise que les diverses catégories d'examen médicaux, pouf être reconnus comme

actes payables par la Régie de l'assurance-maladie, doivent correspondre à une durée minimale passée avec le patient, soit 10 minutes pour l'examen simple, 15 minutes pour l'examen un peu plus poussé, etc.

Au cours du débat qui a eu lieu sur cette question à l'Assemblée nationale et à la commission des Affaires sociales, le ministre mis en cause, M. Claude Forget, a tenté d'expliquer que cette mesure ne visait pas à minuter les médecins, mais plutôt à clarifier l'application de définitions qui existent actuellement dans le régime de l'assurance-maladie.

"Ces cinq ou, peut-être, cette dizaine d'actes, qui seraient assortis d'un minutage, correspondent à un déboursé de plus de \$100 millions sur une somme totale d'un peu plus de \$300 millions (que la Régie doit ver-

ser annuellement aux médecins)", a cependant affirmé M. Forget.

"C'est un effort de clarification, sans constituer aucune espèce de contrainte sur la pratique professionnelle; c'est à des fins de classification en vue de la rémunération. Il ne s'agit pas de normes pratiques", a ajouté le ministre libéral.

Après avoir souligné que les temps mentionnés étaient bien des minimums et non des maximums, M. Forget a rappelé que, déjà, certains médecins se plaignent à des exigences semblables au Québec, soit les anesthésistes et les psychiatres, et qu'ils ne s'en trouvaient pas plus mal.

De l'avis du ministre, on a donné une importance exagérée à cette mesure, qui n'est qu'un point de repaire supplémentaire s'ajoutant à cinq autres caractéristiques de-

vant permettre de classer tel examen dans telle catégorie de paiement, et aussi de donner une meilleure définition et ainsi de laisser moins de place à la subjectivité.

"Il serait possible d'imposer un tarif moyen de \$6.75, qui serait exigé pour l'examen de 10 minutes comme pour celui de 90 minutes", a dit le ministre, qui a noté que ce serait peut-être moins juste.

"C'est un problème de mot, de définition, pas un problème de substance qui va changer le régime d'assurance-maladie", a conclu M. Forget, qui a nié que ce soit là la pierre d'achoppement des négociations entre le gouvernement et les omnipraticiens, puisque celles-ci se poursuivent, demain et vendredi, et que cette question de minutage demeurerait toujours négociable.

Salaire des députés: les amendements sont adoptés

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le comité des prévisions budgétaires a adopté hier le projet de loi sur la hausse de traitement des parlementaires fédéraux après y avoir apporté les amendements nécessaires pour ramener notamment l'augmentation prévue de 50 à 33-1-3 pour cent, rétroactivement au 8 juillet dernier, date des élections.

Le projet de loi devra ainsi, d'ici quelques jours, être soumis de nouveau à la Chambre à l'étape du rapport, pour, par la suite, être débattu en troisième lecture.

Il sera par après référé au Sénat avant d'obtenir l'assentiment royal pour prendre force de loi.

Le traitement des députés serait ainsi porté à \$34,600 annuellement, sous forme d'un salaire de base de \$24,000 et une allocation de dépenses non-imposables de \$10,600, soit une augmentation du tiers au regard de leur traitement actuel, qui avait été fixé en avril 1971.

Les membres du comité ont par ailleurs accueilli favorablement une formule d'ajustement annuel de leur traitement qui serait indexé à partir de janvier 1976 jusqu'au terme de leur mandat en 1978.

La formule d'indexation, soumise la veille par le président du Conseil privé, M. Mitchell Sharp, prévoit un ajustement annuel à l'indice composite des salaires industriels, avec une limite maximale de sept pour cent.

Comme le soutenait M. Sharp, en soumettant sa proposition, il est à prévoir que l'indice moyen des salaires dans l'industrie continuera à dépasser la limite de sept pour cent, de sorte que les parlementaires fédéraux ne suivront pas le rythme inflationnaire de l'économie.

Le comité a par ailleurs rejeté un amendement soumis par le Parti conservateur, qui demandait que l'ajustement annuel soit réduit aux trois quarts de l'indice des salaires industriels lorsque celui-ci se situe sous le plafond de sept pour cent.

Il a par ailleurs été convenu de prévoir la création, dès le début du prochain Parlement, d'une commission indépendante chargée d'étudier la formule des "modifications annuelles des indemnités de session", sans toutefois toucher aux deux de rémunération de base.

En vertu de la formule amendée du projet de loi, le premier ministre bénéficierait d'un supplément de traitement de \$33,300, qui, ajouté à ses indemnités de député, lui donnerait un montant annuel global de \$67,900.

Les ministres de la Couronne, ainsi que le chef de l'Opposition, bénéficieraient pour leur part d'un supplément de \$20,000 pour un total de \$54,600.

Les secrétaires parlemen-

taires, les chefs de parti reconnus, le leader de l'Opposition aux Communes, le whip en chef du gouvernement et de l'Opposition, toucheraient pour leur part un supplément de \$5,300 pour un total de \$39,900.

Quant au président de la Chambre, il toucherait un supplément de traitement de \$16,000 pour un total annuel de \$50,600.

Au cours des travaux en comité, seul le porte-parole du nouveau parti démocratique a exprimé son opposition à l'adoption du projet de loi.

Lors du débat en deuxième lecture, la semaine dernière, 27 députés contre 160 s'étaient opposés au principe du projet de loi. Parmi eux l'on comptait un libéral, neuf néo-démocrates et 17 conservateurs.

Hé!
NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN,
C'EST CHEZ MODERN PLYWOOD LTD. QUE
VOUS TROUVEREZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

TOUJOURS A PRIX D'AUBAINES!

<p>FOAM ISOLANT \$81.00 <i>1re qualité</i></p> <p>PANNEAUX PREFINIS \$3.50 <i>1re qualité</i></p> <p>FEUILLE 4' x 8' \$12.50 <i>pour garde-robe aromatique</i></p> <p>CEDRE AROMATIQUE \$15.00 <i>Planche, paquet de 40 pi. ca.</i></p> <p>PLANCHE ENBOUVERTEE 6" \$115.00 M.P. <i>2" x 4" x 8'</i></p> <p>INSULTING \$75.00 M.P.</p> <p>INSBOARD 1/2" \$79.00 M.P.</p> <p>RUSTICO \$7.20 <i>1 gal.</i></p> <p>RUSTICO \$31.95 <i>5 gal.</i></p>	<p style="text-align: center;">SPECIAL</p> <p>OUTILS BLACK & DECKER</p> <p>CRAMPEUSE ARROW \$13.95 <i>T-50</i></p> <p>RIPPE 1/4" 4' x 8' \$4.50</p> <p>BRIQUE 2-BOUC \$3.95 <i>Rouge zellige</i></p> <p style="text-align: center;">LAINES MINÉRALES</p> <p>2 1/2" \$63.00 3 1/2" \$97.00</p> <p>ARBORITE \$3.25 <i>2 x 4, 2 x 6, 2 x 8 à compléter de</i></p> <p>COLORLOCK blanc \$3.40 M.P. <i>Légères imperfections.</i></p> <p>No 1 \$4.60 M.P.</p>
---	--

Nous faisons la livraison à l'extérieur également
LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Aussi matériaux murs et toits de toutes sortes à prix d'ordonnes

MODERN PLYWOOD LTD.
-1206, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911
* Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

norman

finies les tristes pluies!

a c'est bien amusant, sortir sous la pluie, quand on s'imperméabilise avec un manteau en polyuréthane aspect "galaxie". Luisant et gai, en couleurs vives: bleu, vert, rouge, noir 5 à 15. **\$45.**

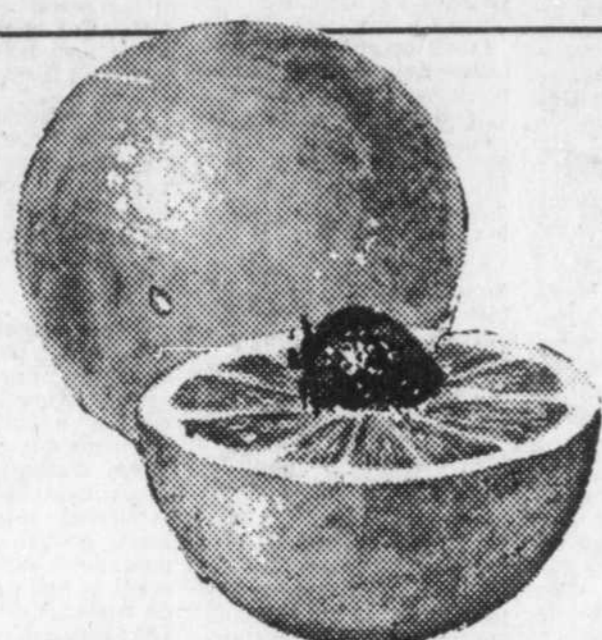
b un manteau court à capuchon, tout à fait imperméable, une idée brillante pour saluer les pluies d'avril! Bleu, vert, rouge, jaune, noir. 5 à 15. **\$29**

ces vêtements sont disponibles au mail saint roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon. Dites simplement: "portez à mon compte".

DES EPARGNES ADDITIONNELLES AVEC NOS SPECIAUX

les aliments **Bonimart**

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 22 AVRIL 1975. NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.



PAMPLEMOUSSES BLANCS

DE FLORIDE
GROSSEUR 56
89¢
10 POUR

CELERI VERT PASCAL
DE LA FLORIDE, CANADA NO 1
GROSSEUR 36 CH. **29¢**

ORANGES DU MAROC, ENSOLEILLE
SUCREES ET JUTEUSES, NOUVELLE RECOLTE
TRES GROSSES - GROSSEUR 88 DOUZ. **89¢**

BANANES
MURES ET FERMES
FORMAT SNACK LB **17¢**

PLANTES TROPICALES ASSORTIES POT DE 5 POUSSES CH. \$4.99	ROSIER VARIETE "ROYAL FAIR" CH. \$1.99
	VARIETE "NIAGARA" CH. \$2.29

BEAUTE ET SANTE

ANTISUDORIFIQUE SECRET **1.19**
INODORE - PARFUME FORMAT 9 OZ

HUILE POUR BEBE **1.29**
JOHNSON FORMAT 9 OZ

DENTIFRICE CREST **1.29**
REGULIER - MENTHE FORMAT 150 ML

KETCHUP
AUX TOMATES
HEINZ **79¢**
BOUT. 25 OZ

PATES ALIMENTAIRES
CATELLI **3 1.00**
COUDES - MACARONI LONG
SPAGHETTI - SPAGHETTINI
BTES 1 LB

FEVES COUPEES
VERTES OU JAUNES
CANADA DE CHOIX
IDEAL **27¢**
BTE 19 OZ

SALADE
DE FRUITS **53¢**
E.-U. DE FANTAISIE
BONIMART BTE 28 OZ

JUS DE
TOMATES **4 89¢**
CANADA DE FANTAISIE
BRIGHT'S BTES 19 OZ

DETERSIF
EN POUVRE **1.99**
TIDE BTE 5 LB

DETERGENT
LIQUIDE **95¢**
MIR 2 CONT. 24 OZ

TISSUS
FACIAUX **2 89¢**
3 EPAISSEURS
COULEURS VARIEES
ROYALE BTES 100's



ROTI DE VEAU

FRAIS - DANS LA FESSE
UN BOUT
OU L'AUTRE **89¢**
LB

ROTI DE VEAU **68¢**
FRAIS
DANS L'EPAULE LB

COTELETTES DE VEAU FRAIS DANS L'EPAULE LB 88¢	COTELETTES DE VEAU FRAIS DANS LA LONGE LB 1.18
--	---

ROTI DE PORC FRAIS **77¢**
COUPE DU PALERON (PICNIC) LB

PRIX BONIMART

HAMBURG FRAIS HACHE LB **59¢**

SAUCISSES PORC ET BOEUF LB **75¢**
EX VRAO, MAPLE LEAF

SAUCISSES FUMEEES PQT 1 LB **83¢**
MAPLE LEAF

BACON SANS COUENNE PQT 1 LB **1.33**
MAPLE LEAF

BOEUF FUME ET CLUB ROLLS 4 env. 2 OZ **1.28**
HER PAK

SALAMI TRANCHE 6 OZ **57¢**
HER PAK

PRODUITS BONNE TABLE

TOURTIERES 16 OZ **1.03** **TETE FROMAGEE** 10 OZ **69¢**

DEPARTEMENT DES VIANDES CUITES - SERVICE PERSONNEL

CRETONS GENRE MAISON, JAMBON PERSILLE, PATE DE CHAMPAGNE, GELATINE PIMENT ET CORNICHONS, ROULADE DE PORC, PATE DE POULET, SAUCISSES DE TOULOUSE, SALADE DE CHOUX, SALADE DE PATATES.

DEPARTEMENT DE LA CHARCUTERIE - SERVICE PERSONNEL

CHATEAUBRIAND, ESCALOPES DE VEAU, Tournedos, Roti du Roi, Roti de Porc Frais Desosse, Roti de Veau Frais Desosse.

BOULANGERIE TOUT EST FRAIS CUIT SUR LES LIEUX

TARTE AUX POMMES **89¢**
CH.

BISCUITS PQT DE **12** POUR **79¢**
POUR LE THE

PRODUIT NON-ALIMENTAIRE

PANTOUFLES
EN RATINE **99¢**
POUR L'ETE
COULEURS ASSORTIES
LA PAIRE

PRODUITS CONGELES

JUS D'ORANGE OLD SOUTH 5 BTES 6 1/4 OZ **1.00**
100% PUR DE LA FLORIDE, CONGELE

MACEDOINE CONGEEE BTE 11 OZ **39¢**
YORK

GAUFRES CONGEEES BTE 11 OZ **67¢**
AUX BLEUETS KELLOGG EGGO

L'opinion des lecteurs

La fluoruration: stratégie à caractère préventif

M. le Directeur,

Comme cela était à prévoir, le projet de loi québécois visant à rendre obligatoire la fluoruration des eaux de consommation a soulevé une vive controverse. Dans ce débat, on constate que partisans et adversaires de la fluoruration cherchent avant tout à déterminer, à l'aide de données scientifiques, si le fait d'ajouter du fluor à l'eau est dommageable ou non pour la santé.

Or, en engageant ainsi le débat presque totalement sur le terrain de la science chimique, on en est venu à lui donner une orientation purement scientifique. Il en résulte que la discussion demeure très pauvre au niveau des principes, c'est-à-dire au niveau des vérités fondamentales sur lesquelles devraient s'appuyer tout raisonnement.

En premier lieu, pour définir ce que nous entendons par cette mesure qu'est la "fluoruration", nous dirons simplement qu'elle nous paraît constituer une stratégie d'action à caractère préventif adoptée comme mesure d'hygiène dentaire.

Mais au-delà de la question de savoir si le fluor est dommageable ou non pour la santé, une double question surgit: la fluoruration de l'eau, malgré son indéniable efficacité pour réduire les apparitions de caries, est-elle la mesure d'intervention la plus logiquement prioritaire dans une stratégie de lutte contre la carie, et surtout, est-elle la plus acceptable au niveau des principes?

Dans le combat mené contre la carie dentaire, la fluoruration doit être perçue comme une mesure stricte de défense et qui consiste, en quelque sorte, à renforcer au moyen d'un renfort, le fluor, une forteresse assiégée, les dents. Une telle mesure, chez un fumeur ne désirant pas cesser de fumer par exemple, équivaudrait — si la chose était possible — à lui greffer des poumons d'acier afin de le protéger du cancer du poumon.

L'hygiène buccale — constituée d'une alimentation équilibrée — est une mesure individuelle de prévention de type offensif. Une mesure de ce genre est indispensable dans une stratégie efficace contre la carie car elle vise les causes principales du mal. En outre, cette action individuelle est suffisante pour éviter les maladies des dents, mais une action collective défensive peut devenir utile si les actions individuelles de prévention ne sont pas prises par l'ensemble de la population.

Pour le législateur, le problème du choix peut cepen-

Accumulation de fluor

Monsieur le directeur,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter votre journal pour la très bonne information dont vous faites bénéficier le lecteur. Je suis contre la fluoruration de notre eau et la propagande de sincérité douteuse que l'on nous fait entendre. Il y a quelques années, lors d'une première tentative des tenants de la fluoruration, on avait subi une propagande à outrance des média d'information. On attirait l'attention des parents sur l'économie qui résulterait de la fluoruration de notre eau par les visites moins nombreuses chez le dentiste.

L'eau fluorée demeure l'élément le plus longtemps dans la bouche pour que les dents de nos enfants puissent en tirer des bénéfices? En toute logique, non, l'on peut en déduire que seule l'absorption de ce produit dans l'eau que nous buvons peut donner les effets désirés. Partant de là, il est nécessaire qu'il y ait accumulation de fluor dans l'organisme pour que ses effets soient efficaces. C'est là que le fluor devient une menace pour la santé des consommateurs. Ceux qui préconisent cette mesure (M. Forget) nous garantissent que la quantité sera contrôlée.

M. Chs-Henri Bélanger, Québec.

dant se réduire à la question suivante: Est-on justifié d'imposer universellement — à toute une population — une mesure collective de santé qui est possiblement bénéfique alors qu'il n'y a pas de risque de contamination pour l'ensemble de la population?

Pour aider à découvrir la réponse à cette question, considérons le cas-type d'un individu auquel le problème de la carie ne se pose pas (cet individu ayant efficacement mis en pratique des mesures offensives de prévention). Supposons en outre que l'individu en question soit, par convictions personnelles, opposé à la fluoruration de l'eau d'aqueduc. Au nom de quel principe, dès lors, peut-on imposer à cet individu une mesure de prévention dont il ne veut pas et dont, de surcroît, il n'a pas besoin? Il n'existe guère de tel principe, du moins dans l'esprit de quiconque fait preuve de sens commun.

Enfin, si au nom de la santé d'une personne on se permet de lui imposer l'absorption d'une substance dont elle ne veut pas, ne serait-on pas alors tout autant justifié, toujours au nom de sa santé, d'imposer à cette personne, non pas l'obligation de consommer, mais l'obligation de ne pas consommer certaines substances jugées néfastes pour elle, mais qu'elle désire quand même consommer (par exemple en édictant une loi prohibant la vente des bonbons et du chocolat en tablettes)?

Nous sommes d'avis que des réponses satisfaisantes à toutes ces questions devraient obligatoirement être données, avant que l'on songe à adopter tout projet de loi établissant la fluoruration des eaux de consommation.

Denys Bouchard
agent de recherche en sociologie,
Université Laval

La fluoruration: mesure non scientifique

M. Gaston Desjardins
Député de Louis-Hébert.

Je viens de terminer la lecture du solide ouvrage publié par M. Gilles Parent "L'inconscience de la fluoruration". Je vous recommande vivement de le lire et cela à double titre: celui de représentant à l'Assemblée nationale de notre comté et celui, il va de soi, de responsable du bien-être de vos concitoyens.

Ce volume jette une lumière sur ce dossier de la fluoruration artificielle et vient après d'autres travaux non moins bouleversants sur cette question. Pour ma part, bien sûr, comme simple citoyen et observateur de tout ce beau monde que nous sommes, voguant bien confortablement installé sur la galère de notre inconscience souvent criminelle; je me permets le soubresaut de celui qui veut vomir devant l'abêtissement irréductible de l'humanité, condamnée à la faillite.

Je ne vous demande pas de prendre position sur le problème de la fluoruration, mais je veux vous faire part de mon inquiétude. A voir les choses de l'extérieur, on se demande comment l'objectivité, la démocratie, l'honnêteté, la vérité puissent être bien servies, de la façon dont ce très grave sujet semble traité.

L'organisme requiert du fluor (fluorure de calcium 85 fois moins toxique que le fluorure de sodium que l'on veut nous imposer) à dose homéopathique. L'apport qu'il trouve dans les aliments et l'eau qu'il ingère dépasse

largement ses besoins réels. Voir les nombreuses études fort concluantes à cet effet.

La farce grossière d'imposer à la population le fluorure de sodium, élément de la plus haute toxicité, s'avère un défi à l'intelligence humaine. Quelle qu'en soit la dose, un poison ne perd pas sa propriété d'être antiphysiologique; par voie de conséquence l'effet dégénératif s'étend sur tout l'ensemble de l'organisme. Le corps humain étant un et indivisible: la fluorose (maladie du fluor) n'est que l'expression symptomatique d'une atteinte qui embrasse la totalité de l'organisme humain; même si la médecine ne semble le diagnostiquer comme tel. J'abonde donc dans le sens de M. Parent pour dire que la fluoruration est une mesure non scientifique, non contrôlable, inconcevable, inefficace, inapplicable et d'un extrême

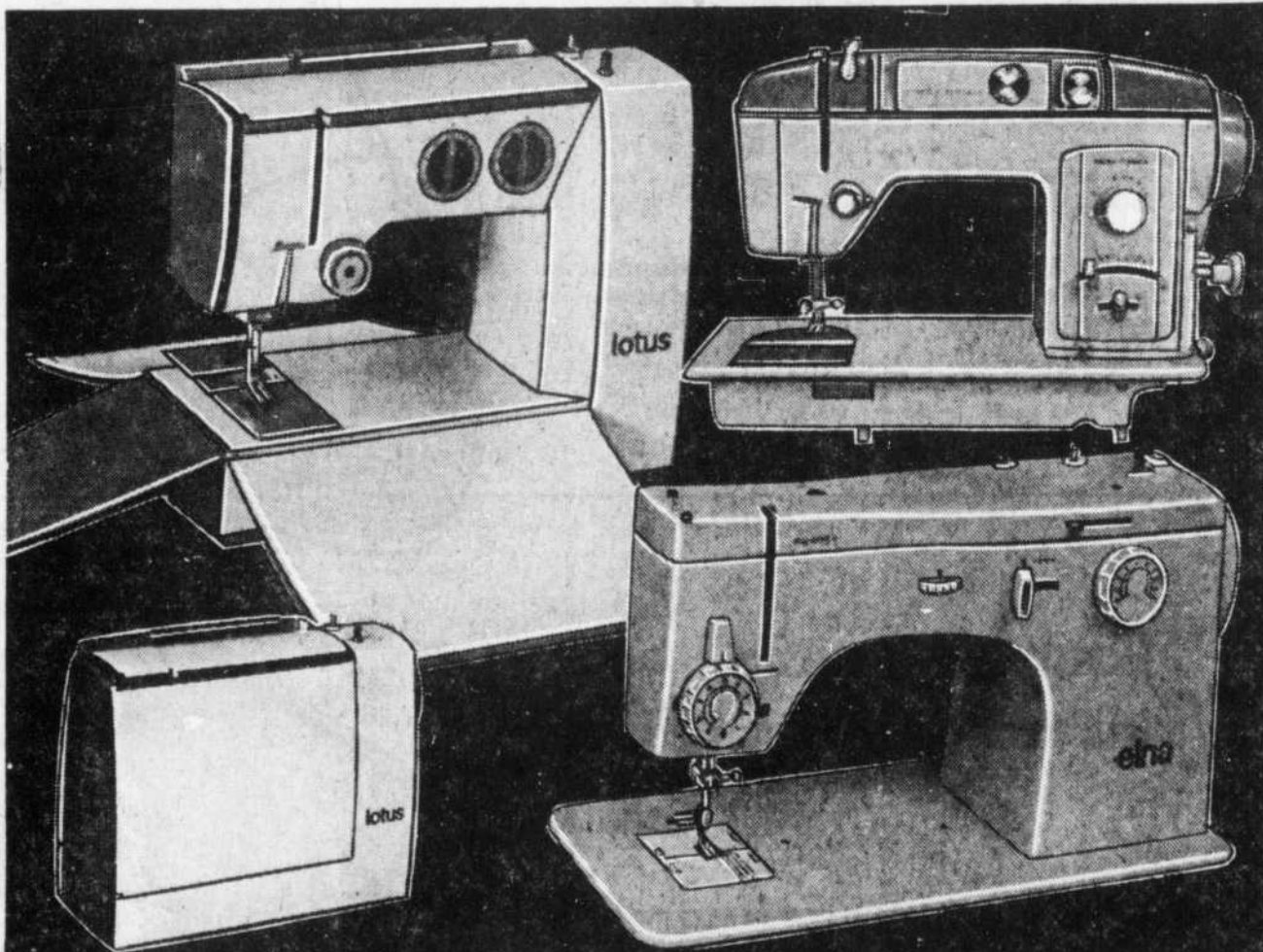
me toxicité, même à petite dose. Ne touchant en rien aux causes réelles des pathologies dentaires, on est en droit de se demander: quel est cet art médical, qui réussit ce tour de force de concilier ensemble les habitudes d'hygiène créatrices de maladie, avec les traitements pour soi-disant guérir cette dernière?

Je ne puis mettre le point final à cette réflexion sans vous encourager expressément à défendre dans l'honneur, la dignité et le respect de l'homme que vous êtes et de la société que nous formons, de défendre, dis-je, conscient de vos lourdes responsabilités, les droits à la vérité, à la justice, à la démocratie et à la liberté qui nous concernent tous si étroitement dans l'acceptation de cette loi.



LES ORANGES FRAICHES DE L'ARBRE-SOLEIL DE LA FLORIDE
LES JUTEUSES

Département des citrus de la Floride, 1975



Vente du gérant

50⁰⁰ de rabais

sur l'achat d'une machine à coudre

WHITE - ELNA - LOTUS

Ce spécial est en vigueur pour une semaine seulement

R. 44, 3e, Centre-Ville, tél.: 524-5121 et r. 844, Place Laurier, 2e, tél.: 651-7070.

Nous réparons les machines à coudre de toutes marques.

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Pourquoi pas du fluor dans la gomme?

Monsieur le directeur,

Notre gouvernement sera appelé sous peu à légiférer pour ajouter à l'eau de consommation "un petit peu de fluor" pour protéger les dents de nos enfants. (Tous frais d'installations payés pour les municipalités). Nombreux sont les professionnels de la santé qui favorisent ce médicament quotidien... Il doit y avoir du bon! Quant à moi je me déclare ignorant sur le sujet quoique j'ai lu depuis 20 ans, de nombreux articles en faveur pour et en "faveur" contre...

Il y a au pays 600 millions de dents (pas toutes bonnes...). Cependant, je m'interroge sur ce désir spontané de vouloir subitement protéger notre santé dentaire en obligeant tout le monde à boire une eau déjà assez polluée...

Certains recommandent de distribuer gratuitement des capsules de fluor qu'on pourra prendre, si on le désire. Mais comme tous médicaments on sait d'avance qu'on en prendra pas longtemps. Par contre, je crois qu'il

serait plus logique et efficace de distribuer ce médicament sous forme de gomme baloune qu'on aura soin de doser proportionnellement. C'est ainsi que les dents de nos enfants seront certainement protégées contre la carie.

Si on tient tant que ça à fluorer l'eau potable faudrait-il croire qu'on tient à ce que les générations futures puissent montrer de belles dents...

Dans son écrit "Espionnage scientifique" Jacques Berger dit que le fluor est un poison d'une extrême violence. J'espère Messieurs que vous pourrez contrôler la dose... Ca m'effraye déjà. Assurez-moi que certains illu-

minés ne s'amuseront pas trop avec la valve... Sinon c'est POUF pour tout le monde ordinaire.

Voulez-vous davantage contrôler nos cerveaux; ou les polluer encore plus... Moi, j'ai une autre suggestion, avant de fluorer l'eau pour protéger nos dents pourquoi ne pas ajouter un médicament pour soulager nos rhumes, (Flu). Or vous pourriez neutraliser ainsi 600 milliards de beaux microbes... qui nous coûtent tout aussi cher que nos soins dentaires.

Raymond Gagnon, Québec.

N.B. Mon chien n'a aucune carie et il devra se résigner lui aussi à prendre son eau...

boutique MAHARAJA
de l'Inde Inc.

Mode unisex importations indiennes, ivoire, bijoux, encens, etc...

Mail St-Roch 825 est, rue St-Joseph Tél.: 524-5332

Place Laurier 653-9031

Galerie Charlesbourg 623-2204

place des quatre-bourgeois

intersection des boulevards Duplessis et Quatre-Bourgeois

C'est 62 magasins et boutiques dont:

- Bonimart
- Kmart
- CBS
- PHARMACIES JEAN COUTU PHARM. ESCOMPTES

Où vous trouverez:

- Vêtements • Bijoux • Cadeaux
- Alimentation • Restaurants
- Services bancaires
- Immeuble • Librairie

Bientôt LE MARCHÉ AUX PUCES ouvrira ses portes avec 20 NOUVELLES BOUTIQUES

Unique en son genre, il regorge de nouveautés!

Stationnement gratuit et facile d'accès

Venez nous visiter c'est facile par autobus circuits no 13 et 14 de la CTCUQ

place des quatre-bourgeois

intersection des boulevards Duplessis et Quatre-Bourgeois

Jérôme Choquette ne nie pas qu'il a fait du patronage

par Pierre CHAMPAGNE

A peine trois mois après sa prestation de serment comme ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette désignait deux avocats, militants actifs du Parti libéral, pour effectuer tout travail juridique confié par la Caisse de dépôt

et de placement du Québec à des avocats de la pratique privée.

C'est ce qu'a révélé, hier après-midi, durant la période des questions, le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, qui, même en qualifiant cette tac-

tique de favoritisme, n'a pas impressionné outre mesure le ministre de la Justice.

M. Burns dévoila aux parlementaires la lettre suivante, datée du 5 août 1970, adressée à M. Claude Frieur, président et gérant général de la Caisse de dépôt et de place-

ment du Québec, et signée par le directeur général des contentieux, Me Jean-Marie Dussault.

"Pour faire suite aux instructions que j'ai reçues du ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, c.r., je vous adresse la présente

dans le but de vous informer que Me Robert Demers, de Montréal, et Me Pierre Choquette, de Québec, ont été désignés pour effectuer tout travail légal confié à l'extérieur à un avocat de la pratique privée."

"En l'occurrence, vous devrez confier tous travaux du genre à Me Demers pour l'Ouest du Québec, à compter de Trois-Rivières (exclusivement). À Me Choquette, il vous faudra confier tous les mandats à partir de Trois-Rivières pour tout l'Est du Québec, y compris la région de Québec."

"J'aimerais savoir, a continué M. Burns, comment il se

fait que le ministre de la Justice impose à une corporation de la couronne autonome des procureurs lorsqu'il est nécessaire à cette corporation d'aller à l'extérieur."

Ne se départissant pas du flegme et du sourire qui lui sont si particuliers, M. Choquette devait répondre:

"Parce que la loi qui constitue le ministre de la Justice énonce que, tant que j'occupe mes fonctions, je suis le juriconsulte du gouvernement et de ses organismes. Ce n'est pas parce qu'un organisme a une autonomie de gestion ou une autonomie administrative que le ministre de la Justice ne peut pas

indiquer quels sont les conseillers juridiques que retient cet organisme. Jusqu'à nouvel ordre, c'est comme ça. Et tant que je serai ministre de la Justice, c'est moi qui choisirai les procureurs."

Prenant ensuite la défense du signataire de la lettre, le ministre de la Justice ajouta:

"Me Jean-Marie Dussault, à mon sens, a fait preuve d'un grand jugement en suggérant ces deux noms. Depuis ce temps M. Robert Demers a été nommé président de la Commission des valeurs mobilières et tout le monde sait qu'il s'occupe de ses fonctions avec une très grande

intégrité pour assainir le commerce des valeurs mobilières. Quant à Me Pierre Choquette, il a été nommé juge. Par conséquent, ces avocats ont des réputations et méritaient de représenter cet organisme."

Le leader parlementaire de l'Opposition tenta de faire ressortir une autre fois la notion de "patronage" dans le débat, mais le ministre de la Justice termina l'échange sur cette plaisanterie:

"Et qui vous dit que ce n'est pas la Caisse de dépôt qui, connaissant le jugement du ministre de la Justice, lui a demandé de recommander de bons procureurs?"

Goldbloom fera pression pour que le PLQ ne sollicite plus les municipalités

par Benoît ROUTHIER

Le ministre Victor C. Goldbloom fera pression auprès du Parti libéral du Québec pour que celui-ci évite à l'avenir de faire appel aux municipalités pour fournir des contributions à ce parti à même les fonds publics.

La semaine dernière, lors de l'étude en commission parlementaire des crédits du ministère des Affaires municipales, M. Goldbloom a promis qu'un avis paraîtrait dans la prochaine distribution de la revue municipale pour avertir les municipalités de ne pas contribuer, à même les fonds publics, à la promotion d'un candidat ou

d'un parti politique, quel qu'il soit.

Hier, le député péquiste de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, est revenu sur le sujet pour parler des annonces payées par les municipalités lors, par exemple, du congrès régional du Parti libéral du Québec, région des Bois-Francis, dans le supplément du journal Le Courrier-Sud.

Les municipalités ont trouvé bon, dans ce supplément, a précisé M. Bédard, d'annoncer leur existence au Parti libéral. Il y avait même l'hôpital du Christ-Roi, "ce qui veut dire un financement

directement à même les fonds de la province".

M. Bédard croit qu'il serait important d'établir un code d'éthique qui ne permette pas aux représentants municipaux, et encore plus aux établissements subventionnés directement par le gouvernement, de prendre des fonds publics pour annoncer leur présence à un parti politique.

M. Goldbloom, à la suite d'une douzaine d'exemples de municipalités qui ont ressenti le besoin de se présenter par des annonces au Parti libéral, a déclaré qu'il ferait une analyse de la situation.



CENTRE-VILLE PLACE LAURIER





Vente de bas-culottes

KAYSER

du 16 au 26 avril

Rég. Spécial 3 pres

# 22201 Bas-culotte nu jusqu'à la taille avec gousset	2 ^e	1 ⁵⁹	3/4 ⁴⁹
# 2500 Bas-culotte nu jusqu'à la taille et culotte renforcée	2 ^e	1 ⁵⁹	3/4 ⁴⁹
# 2555 Bas-culotte diaphane avec culotte en Lycra extensible	2 ^e	1 ⁵⁹	3/4 ⁴⁹
# 2100 Bas-culotte Duomaille opaque, nu	1 ^e	1 ³⁹	3/3 ⁹⁹
# 2105 Bas-culotte fin du soir entièrement nu	1 ^e	1 ³⁹	3/3 ⁹⁹
# 82209 Bas-culotte nu jusqu'à la taille, culotte avec gousset	1 ^e	1 ¹⁵	3/3 ⁹⁹
# 91210 Bas-culotte nu jusqu'à la taille, culotte renforcée avec gousset	1 ^e	1 ¹⁹	3/3 ⁹⁹
# 2555Q Bas-culotte extra-large, culotte en Lycra	2 ^e	1 ⁷⁹	3/4 ⁹⁹
# 21275Q Bas-culotte grande taille, culotte Marvelfit	2 ^e	1 ⁹⁹	3/5 ⁹⁹
# 2381 Bas maternité	2 ^e	1 ⁹⁹	3/5 ⁹⁹
# 100 Bas ordinaire extensible	1 ^e	.95	3/2 ⁶⁹
# 125 Bas au genou		.89	3/1 ⁹⁹

R. 11, r.-de-ch., Centre-Ville, et r. 811, Place Laurier, 2e



CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

C'est l'été des sandales sport...




A. Sandale avec courroie ajustable. Talon compensé recouvert de jute sur une semelle en crêpe naturel. Blanc, caramel. Pts: 6½ à 9AA, 5 à 9½B. 27.00

B. Sandale en cuir tan ou blanc avec brides entrecroisées. Talon de 3 pouces compensé sur une semelle en jute et crêpe naturel. Pts: 6½ à 9AA, 5 à 9B. 25.00

C. Empeigne montante et bout du pied dégagé pour ce cuir blanc. Talon compensé de 3 pouces sur une semelle en jute et crêpe naturel. Pts: 6½ à 9AA, 5 à 9B. 25.00

R. 43, 2e, Centre-Ville et r. 843, Place Laurier 2e.

Pour les juniors, les trotteurs en cuir




D. Cuir tan ou suède brun pour ce mocassin à deux oeillets. Talon compensé et semelle en crêpe naturel très souple. Pts: 5½ à 9½ 19.00

E. Soulier avec boucle ajustable. Piqûres décoratives sur l'empeigne découpée en fantaisie. Talon compensé en crêpe naturel. Tan, bourgogne. Pts: 5 à 9 24.00

F. Mocassin à trois oeillets en cuir brun ou noir. Talon compensé avec recouvrement en cuir sur semelle en crêpe naturel. Pts: 5½ à 9½ 25.00

R. 43, 2e, Centre-Ville et r. 843, Place Laurier 2e.

Hardy reste inflexible: pas de discussion sur la loi sur le cinéma en commission parlementaire

par Claude DAIGNEAULT

L'abstention de huit associations et organismes à la réunion convoquée, hier, à Montréal, par le ministre Denis Hardy pour discuter de la loi sur le cinéma ne semble pas avoir ébranlé sa confiance de faire accepter son projet de loi au milieu cinématographique.

C'est l'impression qui ressortait d'une conversation téléphonique avec Me André Gourd, conseiller spécial du ministre des Affaires culturelles, au cours de la soirée.

Me Gourd a affirmé: "Ce fut une réunion très positive au cours de laquelle le ministre a écouté les recommandations des associations présentes, et accepté les mémoires que certains participants avaient pris soin de rédiger."

Le conseiller a ajouté que le ministre déplorait l'absence des huit organismes, vu que seuls l'industrie et le commerce étaient représentés. On sait en effet que le bloc "artistique" du milieu cinématographique avait averti, hier matin, le ministre qu'il n'assisterait pas à la réunion, ni à aucune autre, si le projet de loi actuel n'était pas modifié.

M. Hardy a d'ailleurs l'intention de convoquer de nouveau tous les représentants du milieu cinématographique à une réunion jeudi soir. Par contre, Me Gourd a réaffirmé que la position du ministre n'avait pas changé: il s'oppose toujours à la tenue d'une commission parlementaire. Par ailleurs, l'affrontement provoqué par la "fédération élargie" encourage le ministre, selon Me Gourd, "à procéder avec toute la célérité possible pour multiplier les rencontres avec le milieu".

À la réunion d'hier matin, étaient représentées: les producteurs, les distributeurs, les services techniques, les consommateurs et les propriétaires de salles. Étaient absents: les réalisateurs, deux syndicats de techniciens, les artistes, les auteurs, les critiques, le Conseil pour la diffusion, et la Cinémaèque.

Attitude de la fédération
Pour sa part, M. Jacques Gagné, réalisateur de films et un des porte-parole de la "fédération élargie", nous déclarait, hier soir, au téléphone que tant que le texte de loi demeurerait le même, il n'était pas possible de songer à des rencontres avec le ministre.

En ce qui a trait à la réunion de jeudi soir, aucune décision définitive n'a encore été prise. "Tout dépend de la façon dont sera libellée l'invitation. Ensuite, nous aimerions connaître le résultat de la réunion préliminaire que le ministre doit avoir avec l'exécutif de l'Association des producteurs, jeudi matin, avant de prendre position."

À son avis, le ministre Hardy a trois options: il peut faire adopter la loi telle

qu'elle est, même si le milieu cinématographique la rejette; il peut la laisser sur une tablette; il peut consulter vraiment le milieu et tenir compte de ses recommandations.

"À cette réunion (hier matin), n'étaient présents que des représentants du milieu commercial. Si M. Hardy considère qu'il a là tous les appuis qui lui faut pour faire adopter sa loi, qu'il le fasse. Mais je me demande comment il pourra faire produire des films avec les commerçants et les services techniques." "À la dernière rencontre que nous avons eue avec lui, nous avons voté 12 à 1 contre la séparation du cinéma en art, industrie et commerce. Il n'en tient pas compte: il vicie les recommandations unanimes."

Les producteurs
Le président nouvellement élu de l'Association des producteurs, M. Claude Fournier, nous déclarait pour sa part, hier soir, lors d'une conversation téléphonique, que la réunion du matin pouvait être considérée comme positive, "dans la mesure où ce sont eux (la partie ministérielle) qui ont montré un certain esprit de collaboration. Tant que ça donnera des résultats positifs, les pourparlers pourraient continuer."

Mais, M. Fournier a tenu à faire remarquer que c'étaient les autres associations qui avaient pu faire des gains d'ailleurs minimes à la réunion, puisque les producteurs attendent d'avoir une "lumière légale" pour engager des pourparlers avec le ministre jeudi matin. L'APFQ a en effet engagé un avocat pour étudier le projet de loi sur le cinéma.

"Notre attitude demeure la même que dimanche dernier lors de notre congrès annuel, a-t-il souligné. Cette fois cependant, le ministre semblait avoir pris le parti d'écouter plutôt que de parler durant des heures. La seule affirmation positive qu'il a faite, c'est que les règlements pourraient être discutés en commission, sauf ceux qui pourraient empêcher le fonctionnement normal du Bureau de surveillance durant cette étude."

"Nous, nous allons continuer à parler au ministre tant que nous aurons l'impression de pouvoir y gagner quelque chose. Pour l'instant, nous ne sommes pas prêts à tuer le projet de loi. Si après la deuxième lecture, nous constatons que ça n'a pas porté de fruits, nous pourrions toujours descendre dans la rue."

M. Fournier a par ailleurs trouvé dommage que les autres représentants du milieu aient décidé de s'abstenir "parce que c'était la première fois que nous pouvions discuter le projet de loi lui-même. Si jeudi, nous constatons qu'il n'y a rien à espérer de la part du ministre, nous pourrions peut-être modifier notre attitude."

L'ONF veut cesser de produire des longs métrages

OTTAWA (d'après PC) — L'Office national du film songe à se retirer complètement du domaine des longs métrages, a fait savoir, hier, son directeur, M. Sydney Newman.

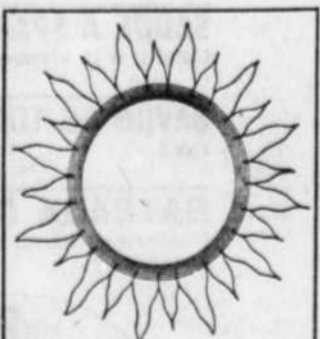
La raison principale de cette décision serait que les centaines de milliers de dollars nécessaires à la réalisation de longs métrages pourraient être consacrés à d'autres choses utiles, selon M. Newman qui s'adressait au Comité d'assistance aux arts.

Il a ajouté qu'un film canadien, pour devenir un succès financier, devait connaître une renommée internationale. "Nous avons un goût de whisky, mais un budget de bière...", a dit M. Newman.

Félicité par les membres de la commission pour deux récentes productions de l'Office national du film, M. Newman a révélé qu'un film portant sur les événements d'octobre 1970 serait présenté aux réseaux français et

anglais de Radio-Canada le 28 avril.

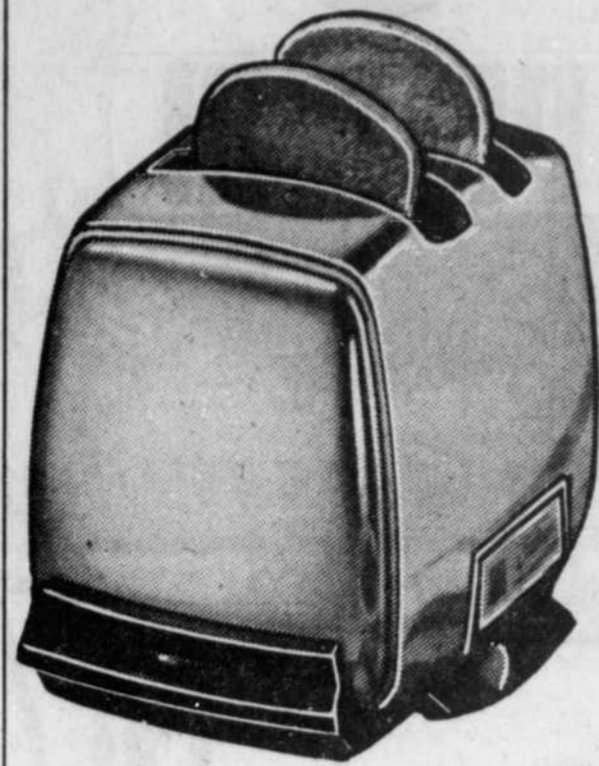
L'ONF tournera également le film officiel sur les Jeux olympiques, au coût de \$1.2 million.



Une journée sans
LE SOLEIL
c'est comme un jour sans soleil...

Oaquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER



Grille-pain Sunbeam

Modèle entièrement automatique avec contrôle uniforme sur chaque tranche. Espace très large pour les gaufres, muffins. Fini chrome de qualité.

Spécial 39⁹⁹

R. 71, sous-sol, Centre-Ville et r. 871, Place Laurier 2e.

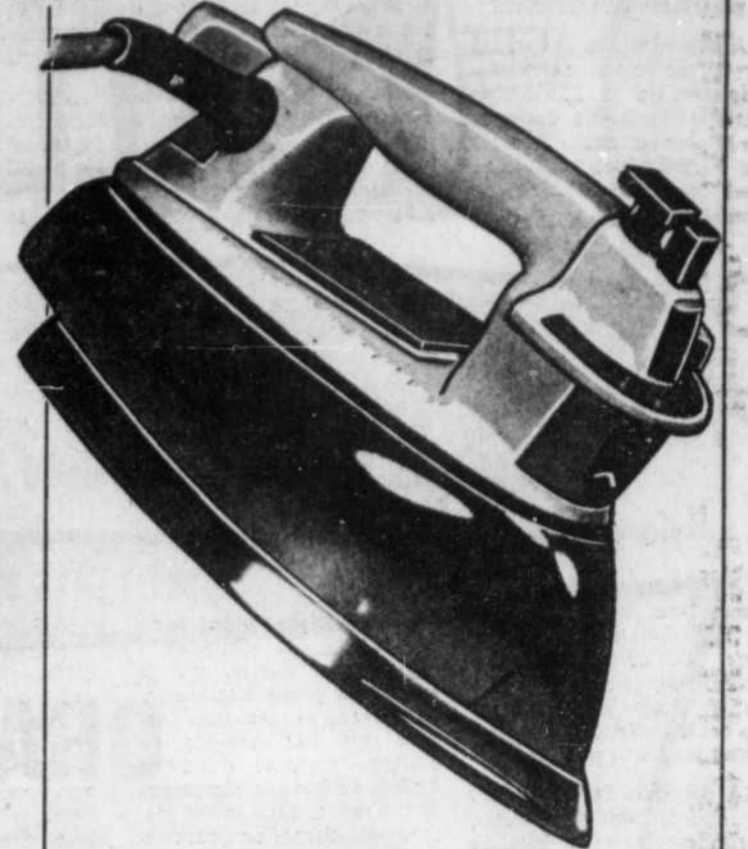


Malaxeur Sunbeam

Modèle puissant avec guide de mélange indiquant les vitesses voulues. Ejecteur de batteurs au pouce. Deux bols en verre transparent. Jaune moisson ou vert avocat.

Spécial 39⁹⁹

R. 71, sous-sol, Centre-Ville et r. 871, Place Laurier 2e.



Fer à vapeur Sunbeam

Fer à bouffée de vapeur et vaporisateur à usages multiples. Commande instantanée. Guide des tissus. Garantie 1 an sur les pièces et 2 ans contre l'obstruction des conduits. Bleu.

Spécial 24⁹⁹

R. 71, sous-sol, Centre-Ville et r. 871, Place Laurier 2e.



Mobilier de cuisine, 5 morceaux

D'un confort et d'une élégance remarquée, mobilier comprenant une table ronde en verre fumé de 42 pouces de diamètre. Quatre chaises avec dossier en acrylique fumé et siège en cuirette brune. C'est le mobilier moderne de bon goût.

269.

R. 30, 5e, Centre-Ville et r. 830, Place Laurier 2e.



Mobilier de cuisine, 7 morceaux

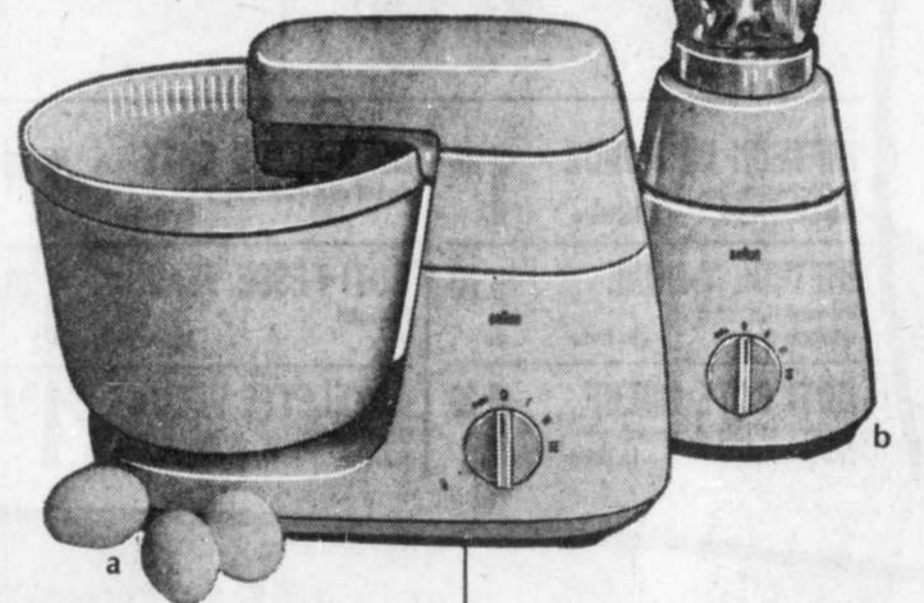
Table avec dessus en arborite brun et pattes en métal tubulaire chromé. Six chaises avec recouvrement en cuirette blanche avec motifs fleuris en beige/rouille.

199.

R. 30, 5e, Centre-Ville et r. 830, Place Laurier 2e.

Les nouveaux appareils commodes, classiques, de conception moderne

BRAUN



A. Malaxeur BRAUN

Ce modèle est entièrement complet. Batteur à trois vitesses pour mélanger, battre ou fouetter. Deux bols à mélanger. Sont aussi inclus: crochet à pâte pour les mélanges plus épais, fouet et spatule.

125⁰⁰

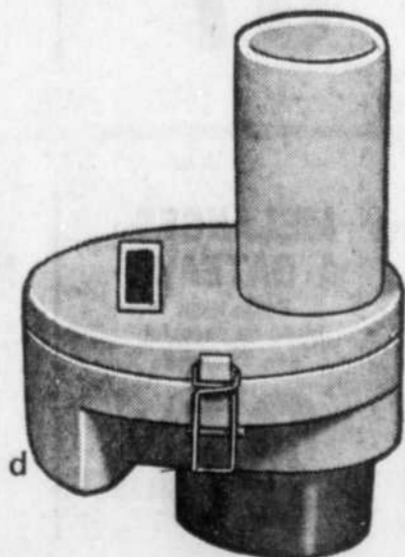
B. Mélangeur BRAUN

Modèle à trois vitesses, plus une vitesse très basse vous permettant de fouetter, mélanger, râper, couper, émincer, mouder. Bols à mélanger avec indication des mesures. Vous avez ainsi l'avantage de faire des laits battus, cocktails et même de la glace pilée

75⁰⁰

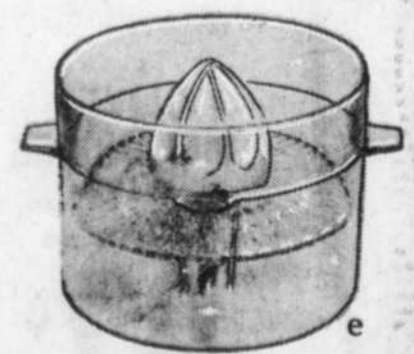
C. Bol à mélanger seul à adapter sur les bases A ou B. Poignée facilitant la prise. Indication des mesures.

47⁰⁰



D. Hachoir à salade avec grand pichet pour mélanger les préparations spéciales. Vous serez le parfait 'cordon bleu'. A adapter sur les bases A ou B.

42⁰⁰



E. Presse-fruits à adapter sur les bases A ou B.

15⁰⁰

R. 71, sous-sol, Centre-Ville et r. 871, Place Laurier 2e.



et



**Le
DUO
des vraies
ECONOMIES**

PLACE HENRI-BOURASSA, CHARLESBOURG / CENTRE D'ACHATS NEUFCHATEL, NEUFCHATEL / PLACE ST-ROMUALD, ST-ROMUALD / PLACE NOTRE-DAME, ANCIENNE-LORETTE

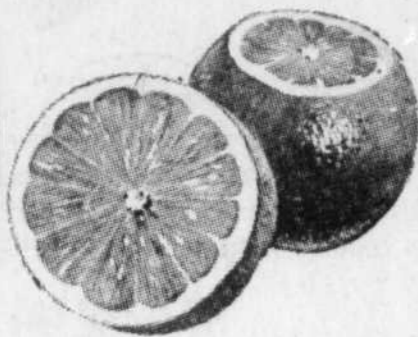
DES FRUITS ET LEGUMES SELECTIONNES POUR LEUR QUALITE

ORANGES

de la Floride,
juteuses et sucrées,
produit des Etats-Unis,

Cello 5 livres

65¢



CHOU VERT

Très ferme produit des Etats-Unis,
Catégorie Canada no 1

la livre **13¢**

POIRES ANJOU

TRES JUTEUSES
Produit de la Colombie-Britannique,
qualité extra de fantaisie

la livre **29¢**

PIMENT VERT

Gros et ferme,
produit des Etats-Unis

la livre **39¢**

RADIS

Rouges et croquants,
produit des Etats-Unis

cello 6 onces **09¢**

DES VIANDES CHOISIES,
MINUTIEUSEMENT PREPAREES!

POULETS CONGELES

Canada Catégorie Utility,
4 à 5 livres,

la livre

49¢



ROTI PALETTE

Coupe régulière,
boeuf marque rouge

la livre

65¢



STEAK HACHE

Maigre
et frais

la livre

1⁰⁹



BIFTECK DE RONDE

Roti croupe, boeuf
marque rouge

la livre **1⁴⁵**

BIFTECK DE COTE

Boeuf marque rouge

la livre **1⁹⁵**

EPAULE DE JAMBON

Fumée, sans jarret

la livre **69¢**

SAUCISSE FUMEE

Belle Fermière,
délicieuse

la livre **69¢**

BIFTECK T-BONE

Ou rosbif, boeuf
marque rouge

la livre **1⁹⁵**

ROTI FESSE VEAU

Fraiche

la livre **1⁶⁹**

LARD SALE

Entrelardé,
maigre

la livre **1¹⁹**

SALADE COORSH

Fraiche, juteuse

format 32 onces **73¢**

ROTI COTE BOEUF

Tendre et juteux, boeuf
marque rouge

la livre **1³⁹**

COTELETTE VEAU

Bien apprêtée,
fraiche

la livre **1⁷⁹**

FOIE BOEUF

Tranché

la livre **79¢**

PATE POULET

Belle Fermière

format 8 onces **65¢**

DES RAYONS D'EPICERIE REMPLIS
POUR SATISFAIRE TOUS LES GOÛTS

PAPIERS- MOUCHOIRS

Facelle Royale,
couleurs assorties,
triple épaisseur,
boîte de 60

27¢

DETERGENT LIQUIDE

A vaisselle,
Mir
deux bouteilles
de 24 onces

97¢

SOUPE

Aux pois
et légumes

Habitant

format 28 onces

38¢

DETERSIF EN POUDRE

Sunlight,
5 livres

format familial

1⁸⁷

CAFE INSTANTANE

Chase & Sanborn

format 10 onces

1⁸⁹

OLIVES MELANGEES

Mc Larens

format 15 onces

67¢

MELANGES A GATEAUX

Robin Hood
blanc ou chocolat
env. 11 onces

36¢

BONBONS McCORMICK'S

Carré Erable,
Caramel Thrill

format 7 onces

49¢

BISCUITS FEUILLE D'ERABLE

De Viau

format 12 onces

73¢

COUCHES A BEBES

Pampers,
de jour

paquet de 30

2³⁷

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 19 AVRIL 1975.
QUANTITE LIMITEE AUX BESOINS NORMAUX D'UNE FAMILLE.

QUALITE + SERVICE + ECONOMIES, C'EST CA...

NOS "PETIPRI" DE TOUS LES JOURS

MARGARINE Blue Bonnet, régulière	format 2 livres	1⁵⁴
LAIT EVAPORE Carnation 2%, format	16 onces	30¢
MACARONI PREPARE Franco Américain, saveur de boeuf	format 14 onces	47¢
POIS VERTS Idéal, no 4, qualité de choix	format 19 onces	41¢
SAUCE AUX POMMES Allen	format 14 onces	44¢
BREUVAGE AUX FRUITS Allen, saveurs assorties	format 48 onces	49¢
SAUCE EGG ROLL Plum ou cerise	format 8 onces	62¢
APPRET A SALADE Miracle Whip	format 16 onces	75¢
BEURRE DE CAMEL Shirriff	format 14 onces	69¢
GELEE DE POMME Oka	format 9 onces	65¢
POUDING INSTANTANE Royal, saveurs assorties	format 3 onces	30¢
BISCOTTES St-Honoré, régulières	format 9 onces	65¢
RAISINS JAFFA	boîte de 12 onces	65¢
FARINE Pré-tamisée, Robin Hood	format 5 livres	87¢
SAUCE HOT-CHICKEN Esta	format 14 onces	25¢
POULET A LA KING Gordon Bleu	format 10 onces	59¢
RAGOUT PURITAN Boeuf ou Irlandais	format 24 onces	95¢
NOURRITURE A CHIEN Dr Ballard, choix de saveurs	format 26 onces	40¢
NOURRITURE A CHAT Miss New	format 5 onces	23¢
PATE A DENTS Popsodent	format 150 ml	1⁴⁰
DETERGENT Lave-vaisselle All	format 35 onces	1⁴³
GRUAU PRE-CUIT Robin Hood	format 13 onces	57¢
BAIN DE MOUSSE Twinkle	format 24 onces plus 8 gratuites	98¢
ESSUIE-TOUT Facelle Royale assortis	paquet 2 rouleaux	1¹⁰
CEREALES Corn Flakes de Kellogg	format 12 onces	53¢
PIZZA AU FROMAGE Kraft	format 15 onces	73¢
SAUCE A SPAGHETTI Catelli, à la viande	format 14 onces	53¢
SAVON DE TOILETTE Grad	paquet de 8	79¢
GATEAUX CONGELES Pepperidge Farm, saveurs assorties	format 13 onces	96¢

